

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°35
21 août 2012

- | | |
|--|-----|
| - Décision du 20 août 2012 portant délégation de signature à la chargée de développement durable | P 2 |
| - Décision du 20 août 2012 désignant les représentants des associations ou d'organismes locaux au sein de la commission territoriale des Voies navigables du Midi-Pyrénées | P 3 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 20 AOUT 2012
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A LA CHARGEE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu Le contrat de travail du 25 juillet 2012 de Mle Emma Nicolas en qualité de chargée de développement durable à compter du 24 septembre 2012 au sein de la Mission Développement durable,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mle Emma Nicolas, chargée de développement durable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, les actes et documents suivants :

- les contrats et marchés relatifs aux prestations de services d'un montant inférieur à 20 000 €HT,
- les actes d'exécution des marchés, quel que soit leur montant,
- les commandes en application d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 20 août 2012

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 20 AOUT 2012

DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES LOCAUX AU SEIN DE LA COMMISSION TERRITORIALE DES VOIES NAVIGABLES DU MIDI-PYRENNES

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 7 octobre 2010 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la décision du 5 septembre 2011 portant désignation des représentants des associations ou d'organismes locaux au sein des commissions territoriales des voies navigables d'Aquitaine, du Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon,

Vu la proposition du 20 juillet 2012 de M. Butte, directeur interrégional du Sud-Ouest,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'article 2 de la décision du 5 septembre 2011 susvisée, est ainsi rédigé :

« Article 2 :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables de Midi-Pyrénées :

- *M. Michel Pernes, adjoint au maire de St Jory, représentant l'association de communes du canal des deux Mers,*
- *M. Julien Savary, représentant la délégation régionale de l'association française des véloroutes et voies vertes pour le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon,*
- *M. Richard Munos, exploitant de Toulouse-Croisières, représentant de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH),*
- *M. Jean-Yves Delmas, président de l'association toulousaine des usagers de la voie d'eau (ATUVE). »*

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 20 août 2012

Le directeur général

Signé

Marc PAPINUTTI